



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthalaz - Hors série no 2 - Février 2010

Numéro hors série - Information à la population

Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce numéro hors série ne comporte pas les articles conventionnels. Il s'agit d'une information à la population uniquement.

Comment voter

LES VOTATIONS/ELECTIONS POUR ... TOUT LE MONDE !

Trop de votes ne sont pas pris en compte pour diverses raisons.
Le vôtre peut-être ?

Vous pouvez facilement y remédier.

Pour rappel : le bureau de vote, situé au sous-sol de la Maison de commune (Place Centrale 5), est ouvert les dimanches de votations de 10h00 à 11h00.

Tous les citoyen(nes) peuvent déposer leur enveloppe de transmission (enveloppe grise) dans la boîte aux lettres de la Maison de commune jusqu'au dimanche des votations, dernier délai : 11h00

Afin que votre vote puisse être comptabilisé, il faut impérativement que dans l'enveloppe de transmission se trouve :

- votre carte de vote (blanche avec code barre) sur laquelle vous devez inscrire votre date de naissance complète et votre signature. Cette carte est nominative (adresse en haut à gauche) et ne peut pas être échangée au sein d'une même famille par exemple. Si l'une ou l'autre des indications est fausse, le vote n'est pas pris en compte,
- votre enveloppe jaune contenant vos bulletins de vote.

Ces deux documents doivent se trouver dans l'enveloppe de transmission fermée.

Inutile de glisser la carte de vote et votre enveloppe jaune séparément dans la boîte aux lettres, car dans ce cas, votre vote ne sera pas pris en considération.

Titres

Comment voter

- Comment se servir du matériel de vote
- Le matériel de vote
- Voter au bureau de vote

Pages 1 et 2

Penthalaz - Téléréseau

- Nouveauté à Penthalaz

Page 3

Coup de balai

- Venez nombreux

Page 4

Mise de bois

- Vente aux enchères

Page 4

Séance publique relative à la surveillance mutuelle des habitations

- Mercredi 14 avril

Page 4

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Comité de rédaction

Christophe Loetscher,
Jérôme Ischi,
Pierre-André Ischi et
Joël Cavat

Correcteurs

Mme C. Bourgeois

Adresse :

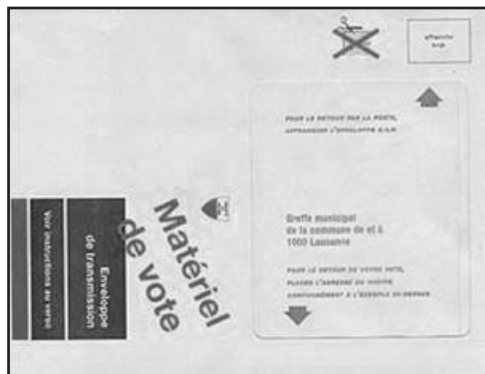
Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Informations de la Muni

Comment voter - suite

COMMENT SE SERVIR DU MATERIEL DE VOTE

L'enveloppe de transmission aller-retour (grise).
C'est par elle que le matériel de vote officiel vous parvient à domicile.



C'est aussi par elle que vous pourrez retourner votre vote si vous voulez voter par la poste, ou déposer votre vote dans la boîte aux lettres communale.

(dernier délai : dimanche des votations à 11h00).

ATTENTION: voir les explications ci-dessous pour l'ouverture de l'enveloppe.

Lire attentivement les instructions au dos de l'enveloppe de transmission avant de l'ouvrir.

Marche à suivre pour voter

Ne pas déchirer l'enveloppe



LE MATERIEL OFFICIEL

La carte de vote

C'est le document qui atteste de votre qualité d'électeur. Celle-ci est nominative !



Vérifiez vos coordonnées et y inscrire votre date de naissance complète: jj/mm/aaaa et votre signature.



Le bulletin de vote ou le bulletin électoral.

C'est le support sur lequel vous pouvez exprimer votre vote ou vos suffrages en cas d'élection.



L'enveloppe de vote jaune

Elle est destinée à contenir votre bulletin (ou vos bulletins si plusieurs opérations de vote ont lieu en même temps) et à protéger le secret de votre vote.



VOTE PAR CORRESPONDANCE

Prendre l'enveloppe de transmission y glisser d'abord l'enveloppe de vote jaune puis la carte de vote qui doit se trouver devant.

Contrôler que l'adresse du greffe apparaisse bien dans la fenêtre.



Fermer l'enveloppe de transmission.



Affranchir l'enveloppe pour la poste si vous ne la déposez pas dans la boîte aux lettres communale. Attention aux délais: si vous votez la dernière semaine, il faut poster votre enveloppe au plus tard:

- le mardi par courrier B
- le jeudi par courrier A

Pour grouper les envois, par exemple d'une même famille, utiliser une enveloppe neutre, à l'adresse du greffe de la commune dans laquelle vous glissez les enveloppes de transmission (grises) de chacun !

VOTER AU BUREAU DE VOTE

Pour les personnes désirant se rendre au bureau de vote (Place Centrale 5) le dimanche matin du scrutin de 10h00 à 11h00 :

Matériel à prendre avec soi

- La carte de vote (indispensable)
- L'enveloppe de vote jaune
- Le(s) bulletin(s) de vote ou électoral (aux)

Pour savoir comment utiliser le matériel de vote, vous trouverez de l'aide sur place.

Le bureau électoral vous remercie d'ores et déjà de votre collaboration et se réjouit de pouvoir prendre en compte un maximum de bulletins de vote lors des prochaines votations.

La Municipalité & Le bureau du Conseil

Penthalaz - Télé-réseau

Durant les années 2008-2009, d'importants travaux de modernisation ont eu lieu dans la commune de Penthalaz ; ceux-ci consistaient, tout d'abord, à poser de la fibre optique en parallèle au réseau coaxial, de façon à créer une boucle à l'intérieur de la commune ; celle-ci permet à l'heure actuelle de desservir non seulement un seul point de distribution, comme c'était le cas jusqu'en milieu d'année, mais 9 points différents répartis selon la densité de la population. Le but étant d'éliminer les grandes longueurs de câble, de limiter le nombre d'amplificateurs et de répartir le nombre d'abonnés par station, afin d'optimiser les débits Internet.

Ces travaux visaient à rendre accessibles à chaque immeuble en plus de la télévision analogique, la télévision numérique avec des programmes à haute définition (HD), la vidéo à la demande et Internet à haut débit. Aujourd'hui, des vitesses de 25 MBT/s sont disponibles sur Internet, et une connexion téléphonique est venue compléter cette offre. Les différents réseaux de distribution sont contrôlés sous l'entière responsabilité de Télédistal jusqu'à l'entrée des immeubles, tandis que les installations intérieures restent bien entendu à charge des propriétaires.

« Nous sommes heureux d'annoncer à nos abonnés et clients de Penthalaz que le plus ancien

réseau de notre société peut enfin rivaliser avec des réseaux câblés nouvellement construits sur d'autres communes »

Pour le futur, il y aura plus de programmes en HD qui viendront s'ajouter à ceux déjà existants. La télévision à la demande et Internet à très haut débit, 100 MBT/s ! viendront compléter l'offre. Tous les produits sont désormais disponibles moyennant un contrôle de l'installation intérieure de l'immeuble. Une documentation complète peut être obtenue auprès des services Télédistal au no de téléphone 021/886.10.86, interne 1, le matin ou sur le site www.cablecom.ch

La Municipalité & Télédistal

Coup de balai

UN COUP DE BALAI PRINTANIER !



Comme ces dernières années, la Municipalité de Penthelaz souhaite adhérer activement à l'action coup de balai.

Cette journée sera l'occasion de partager des moments amicaux et permettra une fois encore d'embellir certains espaces publics afin d'améliorer l'image de notre village.

C'est pourquoi nous invitons tous les habitants intéressés (petits et grands) à prendre part personnellement à cette action et contribuer ainsi au coup de balai printanier :

**le samedi 24 avril 2010 à 08.00 heures
devant le local du Plan-Bois
afin d'organiser le travail.**

Pour vous remercier de votre participation à cette matinée laborieuse et afin de terminer cette action de façon conviviale, la Municipalité vous offrira une « collation ».

Pour la bonne marche de cette journée, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au **19 avril 2010** au secrétariat communal, soit

par tél. : 021/863.20.50 ou soit de préférence par mail : administration@penthelaz.ch.

La Municipalité se tient à votre disposition pour de plus amples informations et espère vivement que ce projet vous intéressera et suscitera votre participation.

Mise de bois

MISE DE BOIS DE FEU

La Municipalité fera miser, le samedi 8 mai 2010 :

environ 200 stères de foyard et mélange.



Rendez-vous des miseurs :

Samedi 8 mai 2010, à 09.30 h, au local du Plan-Bois

Séance publique relative à la surveillance mutuelle des habitations

La Municipalité vous informe qu'une séance publique sur le concept de la surveillance mutuelle des habitations aura lieu le mercredi 14 avril 2010, à 19h30, à la salle villageoise du Verger. Cette dernière est organisée par la Police cantonale.

Nous vous attendons nombreux à cette occasion.